

**DIAS - Personnels enseignants, d'éducation et DDFPT**  
**Frais de déplacement – demande de prise en charge**

**Année scolaire 2021-2022**

- Formulaire à retourner complété et signé par le demandeur et le chef d'établissement à l'adresse [accompagnement-specifique@ac-aix-marseille.fr](mailto:accompagnement-specifique@ac-aix-marseille.fr)

<b>Personnel à l'origine de la demande de remboursement des frais</b>				
Nom	Prénom	Discipline - nom	Discipline - code	Corps
Etablissement d'affectation - type		Etablissement d'affectation - nom		Commune
Vous êtes :		<input type="checkbox"/> Tuteur académique		<input type="checkbox"/> Personnel accompagné (bénéficiaire du DIAS)

<b>Personnel visité</b>				
Nom	Prénom	Discipline - nom	Discipline - code	Corps
Etablissement d'affectation - type		Etablissement d'affectation - nom		Commune

<b>Récapitulatif des déplacements (limité à 4 pour l'année scolaire dans le cadre du DIAS)</b>	
<b>Date</b>	<b>Plage horaire*</b>

\* les déplacements sur une journée donnent droit au remboursement d'un repas au tarif réglementaire.

Signature du demandeur	Signature et cachet du chef d'établissement du bénéficiaire du DIAS valant attestation des déplacements aux dates et aux heures indiquées.
Date :	Date :